

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le lundi 19 août 2019, à 19 h 15 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Derek O'Hearn, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Maxime Larouche, district n° 5

Assiste également à cette séance :
M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Est absent :
M. Jean-François Néron, district n° 6

Nombre de citoyens présents : 0

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été notifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Embauche d'un concierge
5. Adjudication de contrat 2019-03 / Réfection des trottoirs sur la 1^{re} Avenue Nord
6. Octroi de mandat à la firme Stantec pour la mise à jour des plans du quartier Boréal - annulé
7. Période de questions
8. Levée de la séance

3.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Rollande Côté

19-153

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

4. EMBAUCHE D'UN CONCIERGE

ATTENDU QUE le poste de concierge est vacant suite au départ de Mme Valérie Boudreault;

ATTENDU QU'il est nécessaire de combler le poste;

ATTENDU QUE la municipalité a affiché le poste de concierge;

ATTENDU QUE M. Réal Savard a déposé sa candidature pour le poste de concierge.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Johanne Lavoie

19-154

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire embauche M. Réal Savard au poste de concierge au taux horaire convenu entre les parties établies en fonction de la convention collective en vigueur.

Acceptée

5. ADJUDICATION DE CONTRAT 2019-03 / RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR LA 1^{RE} AVENUE NORD

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour le contrat 2019-03 / Réfection des trottoirs sur la 1^{re} Avenue Nord;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont déposé une soumission avant la date et l'heure prévue et se décrivent comme suit :

Soumissionnaire	Prix taxes incluses
Inter Projet	203 211,87 \$
Construction Rock Dufour	280 715,89 \$

ATTENDU QUE les deux soumissions sont conformes;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Inter Projet au montant de 203 211,87 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le prix proposé de la soumission la plus basse conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Maxime Larouche
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

19-155

Que la municipalité de Saint-Nazaire rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2019-03 - Réfection des trottoirs sur la 1^{re} avenue nord.

Acceptée

6. OCTROI DE MANDAT À LA FIRME STANTEC POUR LA MISE À JOUR DES PLANS DU QUARTIER BORÉAL

Cet item est annulé.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

19-156

Que la séance soit levée à 19 h 18.

Adoptée

Saint-Nazaire, le 15 août 2019

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard
Maire